



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Commission par visioconférence

Animateur : M. PAREUX

Membres : MM. BOISNOIR, PASQUINI

PV du 14 juin 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

FORFAITS AVISES

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende 500.00 €

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 3 joueurs) amende 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00**. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Match n° 23975114 – CROSNE FUTSAL 2 / IGNY FUTSAL 1 du 20/05/2022

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 25/05/2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit match perdu par forfait à l'équipe de CROSNE FUTSAL 2 :

CROSNE FUTSAL 2 : (-1point , 0 but)

IGNY FUTSAL 1 : (3 points, 5 buts)

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de CROSNE FUTSAL 2.

Amende réglementaire à CROSNE FUTSAL intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).



COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

La **finale** de la Coupe de l'Essonne Futsal se jouera le mercredi 22 juin 2022 au Gymnase AUGUSTE DELAUNE, rue Henri Douar à BRETIGNY-SUR-ORGE, à 21 h.

Suite à la réunion du 07/06/2022 à 19h et après tirage au sort en présence de M. PAREUX, il ressort que le club recevant est VILLABE ETS et le club visiteur est le club de DIAMANT FUTSAL 1.

Clubs présents au tirage :

DIAMANT FUTSAL représenté par M. FOSCOLO, Président et VILLABE ETS représenté par MM. CHEMIN, Président et MARTINEZ.

Prochaine réunion le mardi 21 juin 2022